



Séance du 8 novembre 2022
(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 novembre 2022, à 19H50, sous la présidence de Madame Isabelle PASSUELLO, Maire. Date de la convocation : 28 octobre 2022

Nom Prénom	Présent	Absent	Pouvoir
Mme PASSUELLO Isabelle	X		
Mme BOISSIN Catherine	X		
M. TROUILLOUD Jean Pierre	X		
Mme VINCENT Emilie	X		
M. GRES Nicolas		X	
Mme VAN DER VOSSSEN Anneke		X	Mme CROCHET-CARMES Carine
M. LEVRARD Luc	X		
Mme BERTRAND Marie Laure	X		
M. CLOSIER Joël	X		
Mme SMITH Leila	X		
M. PEREZ Guillaume	X		
Mme CROCHET-CARMES Carine	X		
M. VOUTAZ Christophe	X		
Mme SCHWALLER Jocelyne	X		
M. BECK Bernd	X		
M. REBEIX Pierre	X		
Mme VAN ETTINGER Amélie		X	M. REBEIX Pierre
M. BRUN Pascal	X		
Mme VUILLERMOZ Aurélie	X		

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire ouvre la séance et fait lecture de l'ordre du jour. Elle propose de retirer le point n° 3 sur l'acquisition de la parcelle AN 86 en l'absence de détails de la part de la DDFIP

- Projet d'aménagement des Sources de l'Allondon – Inscription à la programmation 2023 du PNRHJ,
- Décision modificative n° 1,
- CNAS,
- O.N.F. - Programme coupes de bois 2023,
- RASED – Subvention.

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Aurélie VUILLERMOZ est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.
2. **Le compte rendu de la séance du 11 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.**

1 – Projet d'aménagement des Sources de l'Allondon – Inscription à la programmation 2023 du Parc National Régional du Haut Jura

Mme BOISSIN introduit le sujet au Conseil Municipal,

La commission environnement de la commune d'Echenevex a invité Mme Sophie LHEUREUX, chargée de mission aménagement au Parc Naturel du Haut Jura à venir faire une présentation aux membres du conseil municipal suite à une réflexion sur la nécessité de requalifier le site victime d'une sur-fréquentation. La commune de Crozet n'a pas souhaité s'engager plus avant dans la démarche. Les conséquences de la sur-fréquentation observée sur le site des sources de l'Allondon : dégradation des cheminements, conflits d'usage, gêne du stationnement, problématique de gestion des déchets, manque de civilité, chutes d'arbres, érosion des sols. Il faut noter également le manque de mise en valeur du patrimoine naturel. Il existe donc des enjeux croisés sur le sujet. La proposition qui est faite est de travailler sur 2 ans avec une phase d'étude en 2023 pour sélectionner un maître d'œuvre afin d'accompagner la démarche. L'estimation financière s'affinera au fil de cet accompagnement. En 2024, la réalisation des travaux pourrait commencer. Le budget global serait de 200 000 euros (l'étude étant comprise dans ce prix). Concernant la voirie il faudra prévoir des travaux qui seront assez coûteux. Mais il sera nécessaire de faire des arbitrages selon les orientations de projet. Le PNR a décidé d'inscrire le projet d'Echenevex dans sa programmation 2023. Cela permet d'aller chercher des financeurs. La Région AURA s'engagerait à hauteur de 40 % du montant de l'étude. Pour ce qui est du massif du Jura les discussions sont en cours.

M. BRUN indique que le sujet est, dans un premier temps, de lancer une étude en 2023. Et de sécuriser le site concernant les arbres menaçants.

Mme VINCENT demande si, sur la phase travaux, on sera sur la même clé de répartition concernant les financements.

Mme LHEUREUX indique qu'elle ne peut pas répondre précisément là-dessus mais qu'il restera en l'occurrence au moins 20 % du coût global à la charge de la commune.

M. BRUN indique que la CAPG s'est engagée à intégrer certains chemins.

Mme BOISSIN indique que les travaux pourront bénéficier du remboursement de la FCTVA.

Mme le Maire indique qu'il s'agit d'une estimation et qu'il faudra donc revenir devant le conseil municipal.

Mme BOISSIN indique que la forêt a rapporté 125 000 euros à la commune en 2022 alors qu'on ne s'y attendait pas.

Suite à la présentation de Mme Sophie LHEUREUX, la commission environnement propose au conseil municipal de valider le projet d'aménagement des Sources de l'Allondon et de confirmer l'inscription à la programmation 2023 du PNRHJ.

Les orientations du projet sont les suivantes :

- Maîtriser la fréquentation sur le site,
- Sécuriser le site,
- Valoriser la richesse naturelle, paysagère et culturelle du lieu.

Pour l'année 2023 le projet comprendra le lancement d'une étude d'aménagement du site (printemps) et des travaux de sécurisation forestière (automne).

Le coût estimatif du projet pour 2023 serait le suivant :

Poste de dépense	Coût
Sécurisation forestière	11 000 euros HT
Maitrise d'œuvre	25 000 euros HT
TOTAL	36 000 euros HT

Le coût prévisionnel pour la commune serait le suivant :

Autofinancement Echenevex (minimum 20 %)	Massif du Jura (maximum 40 %)	Région AURA (maximum 40 %)
7 200 euros	14 400 euros	14 400 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (une abstention M. CLOSIER)

APPROUVE l'inscription du projet de l'aménagement des Sources de l'Allondon à la programmation 2023 du PNRHJ

2 – Décision modificative n° 1

Mme BOISSIN **EXPOSE** au Conseil Municipal,

La nécessité de procéder à des ajustements budgétaires visant à abonder le chapitre 66 et le chapitre 012 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Abonder le chapitre 66 – Charges Financières

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT DES CREDITS OUVERTS AVANT DM	DECISION MODIFICATIVE	MONTANT DES CREDITS OUVERTS APRES DM
67 – Charges exceptionnelles	6711	132 000 €	- 3 400 €	128 600 €
66 – Charges financières	66111	30 000 €	+ 3 400 €	33 400 €

Mme BOISSIN indique que le taux du crédit en question qui concerne le complexe sportif n'a pas été capé à l'époque. Ce crédit court encore jusqu'en 2030.

M. PEREZ indique qu'il faudrait sans doute renégocier ce crédit.

Abonder le chapitre 012 – Charges de personnel

CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT DES CREDITS OUVERTS AVANT DM	DECISION MODIFICATIVE	MONTANT DES CREDITS OUVERTS APRES DM
67 – Charges exceptionnelles	6711	128 600 €	-30 000 €	98 600 €
022 – Dépenses imprévues		50 000 €	- 50 000 €	0 €
012 – Charges de personnel	6413	233 500 €	+ 80 000 €	313 500 €

Mme BOISSIN indique que les prévisions avaient été faites de manière juste. Mais entre-temps la commune a connu des imprévus dont : une revalorisation des salaires pour les catégories C, une reconstitution de carrière pour un agent, un rattrapage de plein traitement pour un agent qui est en longue maladie (43 000 euros) puis l'impact financier de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % (30 000 euros).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n°1 permettant d'abonder les chapitres 66 et 012

3 – CNAS

Mme le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que,

La loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique inscrit comme dépense obligatoire l'action sociale en faveur des agents publics. Il appartient à l'assemblée délibérante de définir le type d'action sociale à mettre en place et les modalités de mise en œuvre.

A l'heure actuelle la commune d'Echenevex adhère au Comité National d'Action Sociale pour l'ensemble de son personnel. Cependant depuis plusieurs années il convient de relever le manque d'efficacité de ce système (plusieurs agents n'en bénéficient pas ou peu).

Il est donc proposé de résilier l'adhésion au Comité National d'Action Sociale en date du 31 décembre 2022.

Une nouvelle solution est à l'étude pour une mise en œuvre en 2023.

M. BECK demande si les agents sont d'accord.

Mme le Maire indique que oui.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité (une abstention de Mme VAN DER VOSSEN)

DECIDE la résiliation de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale.

4 – Programme de coupes de bois 2023

Mme BOISSIN **DONNE LECTURE** au Conseil Municipal du courrier de l'Office National des Forêts reçu le 20/10/2022 concernant les coupes de bois à asseoir en forêt communale relevant du Régime forestier. Elle souligne que les coupes proposées par l'ONF pour 2023 sont à la fois associées à la sécurisation des chemins mais qu'elles suivent également le plan de gestion forestière de la commune.

Les membres de la commission Forêt proposent au conseil municipal de suivre l'avis de l'ONF comme indiqué ci-dessous :

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présenté réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement		Année proposée par ONF (2)	Année décidée par propriétaire (3)	Proposition mode commercialisation par ONF		Observation
								Vente avec mise en concurrence		
								Bloc sur pied		
23	AS (sanitaire)	331	8.6	2025		2023	2022	X		Sapins dépérissants
24	AS	182	5.5	2023		2023	2022	X		Sapins dépérissants
25	AS	229	8	2023		2023	2022	X		Sapins dépérissants
26	AS	347	11.3	2023		2023	2022	X		Sapins dépérissants
27	AS	198	6.9	2023		2023	Supp	X		Sapins dépérissants
28	AS	258	10.3				Supp			
29	AS	161	6.4				Supp	X		Sapins dépérissants
30	AS	281	11.3				Supp	X		Sapins dépérissants
3a	IRR (irrégulier)	21	3.9	2021		2023	2023	X		
B2	IRR	159	2.4	2021		2023	2023	X		Forêt de Naz-Dessus

(1) Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN régénération, ST taillis sous futaie, TS taillis simple, RA rase

(2) Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

(3) Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

A priori pour l'instant la vente de bois secs revient à 5 euros/m3. Donc environ 10 000 euros moins les 8 % de l'ONF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-dessus.

5 – RASED - Subvention

Mme le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que,

Le RASED – qui intervient sur les écoles de Gex, Crozet, Segny et Echenevex – pour aider des enfants en difficultés (pour 2022 le RASED a rencontré 15 enfants de la commune), a demandé une participation forfaitaire à la commune pour l'acquisition de matériel.

La règle de répartition forfaitaire est de 1 euro par enfant scolarisé dans l'école.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 250 euros au RASED pour l'année 2022.

Les participations des communes aideront à financer l'acquisition du test WNV (coût : 730 euros hors frais de port) ainsi que d'un ordinateur portable.

Mme CROCHET-CARMES donne des informations complémentaires concernant le RASED qui est un réseau qui permet de suivre les enfants en difficulté. Les RASED ne dépendent que des financements des mairies. Le financement se fait au prorata des enfants scolarisés. L'école de rattachement étant Gex qui paie les locaux etc...

Mme SCHWALLER demande pourquoi on ne donne pas plus à ce réseau.

Mme le Maire indique que c'est conforme à la demande qui est faite. L'année prochaine cela sera intégré au budget de l'école.

M. PEREZ demande pourquoi cela n'a pas été discuté au moment de la discussion sur les subventions.

Mme le Maire indique qu'à l'époque il n'y avait aucun détail sur la demande ce qui ne permettait pas d'y répondre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la subvention de 250 euros pour le RASED

Mise en œuvre de la délégation au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales :

Questions diverses

Réponse de Mme le Maire concernant la pétition de l'ESCO

Au préalable Mme le Maire, tout comme M. REBEIX, se dit très choquée de la méthode employée par ce club. Elle fait ensuite lecture de sa réponse au club.

M. PEREZ demande si le club a communiqué directement avec la Mairie.

Mme le Maire indique que non.

M. CLOSIER précise que c'est bien le club qui a publié la pétition sur son site internet et les réseaux sociaux.

M. BECK indique qu'il faudrait rencontrer les membres du club.

En tant que co-fondateur du club, M. REBEIX regrette la méthode employée. Il pense que l'ESCO doit se fixer des limites quant au développement du club.

M. CLOSIER indique que c'est au club de se fixer des limites quant à ses capacités et aux infrastructures existantes.

M. REBEIX dit que la commune portait le projet au départ et qu'il y a eu une sollicitation de Chevry et de Segny mais que finalement cela ne rapporte pas grand-chose. Il y a même eu à l'époque une proposition pour créer un Sivom. M. REBEIX était intervenu à un moment pour défendre le fait que des enfants d'Echenevex devaient être pris dans le club car les parents finançaient les infrastructures. En effet les inscriptions se faisaient au détriment des habitants d'Echenevex.

Mme le Maire indique qu'il y a aussi un souci de manque de respect du matériel et des infrastructures.

M. VOUTAZ indique qu'à l'époque les jeunes nettoyaient les vestiaires. Aujourd'hui tout le monde peut constater qu'il y a des mégots écrasés par terre au sein du complexe qui est non-fumeur. C'est au club de faire la police. Il s'agit d'une zone non-fumeur.

Mme le Maire indique que les toilettes extérieures sont entretenues par les agents des services techniques en revanche les toilettes intérieures doivent être faites par le club. Dans les autres clubs les locaux sont nettoyés par les membres des clubs.

Mme SMITH demande s'il n'y a pas eu de contact de la part du club.

Mme le Maire dit que non.

M. BRUN indique que l'ESCO a publié y compris via son site internet.

Mme le Maire va envoyer la réponse au Président du club. Elle l'invitera à venir discuter en Mairie.

Mme VINCENT indique qu'il va falloir faire des choix. Elle ne comprend pas pourquoi on étudie la possibilité de faire un second terrain alors qu'il y a déjà des problèmes sur le terrain existant.

Mme le Maire indique qu'il est nécessaire de le faire pour mettre des chiffres en face. Cela fera l'objet d'un débat en conseil municipal.

Mme CROCHET-CARMES pose la question de savoir si la commune veut faire cet investissement. Elle ne trouve pas normal que l'argent des habitants d'Echenevex ne bénéficient pas aux gens de la commune mais à tout le monde.

Mme le Maire indique que l'objectif reste les jeunes qui ont besoin d'un club pour se défouler.

Mme SMITH demande pourquoi on n'investit pas sur d'autres associations.

M. PEREZ se pose la question de savoir si la réponse n'apporte pas du crédit à la critique.

Mme SCHWALLER pense que la réponse est factuelle. Il faudrait rappeler à l'ESCO qu'à l'AG il n'y avait personne, que 10 personnes seulement s'étaient déplacées et que la méthode de la polémique n'est pas la bonne.

Mme VUILLERMOZ indique qu'il faut toujours répondre avec des faits.

M. REBEIX demande que le président de l'ESCO vienne s'expliquer autour de la table du conseil. Et poser la question aux communes de Chevry et Segny de ce qu'elles entendent faire. En tant que fondateur du club il a été choqué et condamne cette façon de faire. C'est dommage car des gens ont donné de leur temps et de leur énergie au fil des années. Cela met du discrédit sur le club.

M. BECK demande s'il y a quelque chose de prévu au cas où la pelouse existante ne passerait pas le contrôle.

Mme le Maire indique qu'il y a des sommes qui sont mises de côté au budget. Les communes de Chevry et de Segny ont été approchées mais n'ont pas donné suite pour le moment.

Eau du cimetière pour la Toussaint (M. REBEIX) : Vendredi 28 octobre et selon les arrêtés préfectoraux, les services techniques ont remis en eau les fontaines et le cimetière ainsi que la mairie. Cela a été indiqué à M. REBEIX la veille de la remise en eau.

Commissions travaux (M. REBEIX) : M. REBEIX voudrait savoir pourquoi la commission travaux ne se réunit jamais. M. TROUILLOUD répond que M. REBEIX n'a pas assisté à 2 commissions qui avaient été organisées. Il reconvoquera la commission dans le cadre du budget 2023.

Quelle est la nature des travaux ? Il s'agit des travaux de fibre. La société AXIONE. Les travaux ont démarré le 1^{er} novembre 2022.

Problème des dépôts de verre : les recyclables route de Méribel sont en face d'une maison. Le dépôt de verre est réglementé mais les gens ne respectent rien. La demande est faite de remettre un panneau avec les horaires. Mme SMITH demande si on peut envisager que les containers semi enterrés soient enterrés. Mme le Maire répond que cela fera partie du paiement des bacs à renouveler. M. TROUILLOUD indique que pour le centre bourg ceux-ci seront enterrés.

Fin du conseil municipal à 21h40

Adopté à la majorité le 05 décembre 2022 (1 abstention : Mme VAN DER VOSSEN).